Grande Neuvaine de l'Immaculée Conception

Comme chaque année, nous sommes invités à participer à la Grande Neuvaine encouragée par le Pape, **du 30 novembre au 8 décembre** pour préparer les cœurs à célébrer l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Durant neuf jours consécutifs retrouvons-nous pour prier le chapelet :

du 30 novembre au 8 décembre, à la cathédrale à 15h.

Messe « Rorate Caeli » à l'église de ST MAXIMIN

Pour se préparer à Noël et vivre l'Avent « autrement », une Messe *Rorate cæli* sera célébrée :

mardi 1er décembre à 6h30 à l'église de SAINT MAXIMIN

Les messes *Rorate*, ou messes de l'Attente, sont célébrées avant la fin de la nuit durant le temps de l'Avent. Avec pour seules lumières celles des bougies, cette liturgie fait de chaque fidèle un guetteur d'aurore qui attend dans l'espérance l'événement de Noël, l'avènement du Christ. (Mc 13, 33 et ss) Une belle façon d'ouvrir notre cœur à la venue du Dieu fait homme, et de se préparer à la naissance de l'Emmanuel … au prix d'un petit effort : celui de se lever tôt !

- *A l'issue de la messe, le petit déjeuner sera offert par les paroissiens*

Solennité de l'Immaculée Conception

Mardi 8 décembre, nous célèbrerons la solennité de l'Immaculée Conception :

- **8h30**. : messe à l'église de SAINT MAXIMIN
- **15h** : conclusion de la neuvaine : prière du chapelet à 15h à la cathédrale d'UZES
- **15h30** : messe à la cathédrale d'UZÈS

La célébration de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie – située dans les premiers jours de la nouvelle année liturgique et du temps de l'Avent – nous rappelle la destinée unique de cette femme juive, choisie par Dieu. Pour la foi chrétienne, Marie est indissociable de l'enfant qu'elle a porté, Jésus, en qui s'est totalement manifesté le Dieu vivant. Elle est appelée, depuis le concile d'Éphèse (431), « Mère de Dieu ». Selon la tradition catholique, depuis le dogme promulgué par le pape Pie IX, le 8 décembre 1854, elle est déclarée préservée du péché originel dès sa naissance.

Atelier pour apprendre à proclamer les lectures au cours de la Messe

Régulièrement, des remarques font état de difficultés d'audition lorsque les lectures sont proclamées lors des célébrations. On accuse alors, un peu facilement, la sonorisation (peut-être !) mais surtout, il convient **de soigner la diction des lecteurs**. On ne « lit » pas la Parole de Dieu : **il faut la proclamer** !
Rien de grave ni d'insurmontable **: cela s'apprend** !
Danielle BROCARD se propose donc **de donner quelques principes généraux et de faire des « exercices pratiques »** à celles et ceux qui seraient intéressés.
Par ailleurs, c'est l'occasion de rappeler que les lecteurs **sont choisis AVANT les messes** : ceux qui veulent lire sont donc priés de prendre leur disposition pour arriver un peu plus tôt !

- *Si vous êtes intéressés : merci de vous signaler au secrétariat*

Denier de l'Église

Nous allons tout doucement vers la fin de l'année … **Merci à chacun de penser au Denier**, sans lequel notre diocèse ne peut pas vivre et accomplir sa mission.

Tous les baptisés qui ont des ressources doivent en conscience aider l'Église !

Des enveloppes sont à votre disposition dans chacune des églises. .

Obsèques

José MÉCA (87 ans), vendredi 20 novembre à ST QUENTIN la P.
Laurence SARROBERT, *née PESIN* (61 ans), mardi 24 novembre à LA CAPELLE
Georges COULIOU (95 ans), jeudi 26 novembre à MONTAREN

Samedi 6 décembre :	**17h30**	**- Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE**
Dimanche 7 décembre :	**9h**	**- Messe à l'église St Étienne**
	10h30	**- Messe à la cathédrale St Théodorit**

PAROISSES CATHOLIQUES de l'UZEGE

Feuille Paroissiale n°13

1er dimanche de l'Avent A
29 novembre 2026



Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26
www.cathedrale-uzes.fr

« Charismes et ministères » : une intuition du Concile Vatican II à redécouvrir

Qui fera vivre l'Église demain ?

Alors que les prêtres de moins de 60 ans se raréfient dans presque tous les diocèses métropolitains, la collaboration avec les laïcs est devenue centrale. Elle a d'ailleurs été au cœur du Synode sur la synodalité voulu par le pape François. Mais derrière les débats sur la place des femmes ou la participation des baptisés aux décisions de l'Église, une question plus fondamentale émerge : comment articuler l'autorité des ministres ordonnés et la coresponsabilité de tous les fidèles ?

Et si la réponse venait de la redécouverte des charismes, ces dons de l'Esprit donnés à tout baptisé en vue de l'édification de la communauté ?

Mais il faut reconnaître que ces mots sont en partie piégés car le sens que nous leur donnons ne correspond pas nécessairement à celui qu'ils avaient dans les premiers siècles du christianisme.

Dans le langage catholique d'aujourd'hui, le mot ***ministère*** est souvent associé au **ministère ordonné**, autrement dit au prêtre. Mais dans le Nouveau Testament, **le terme grec pour ministère – *diakonia* – a un sens beaucoup plus large de « service ».**

Le mot **charisme** est aussi piégé car il est fortement marqué par nos représentations liées au Renouveau charismatique. À l'origine, il vient du grec ***charisma* et désigne un don gratuit.** *Charisma* apparaît 17 fois dans le Nouveau Testament, principalement chez saint Paul, qui l'utilise avec des sens différents.

Dans la Première Lettre aux Corinthiens, Paul évoque les charismes dans le contexte particulier de la communauté ecclésiale, en lien étroit avec les *« diakonia »*, c'est-à-dire *les services*, ou *ministères.*

Il souligne ainsi que l'Esprit Saint accorde à certains fidèles des dons particuliers en vue d'un service rendu à la communauté ecclésiale.

Il cite, par exemple, le **don de guérison, de prophétie**, et d'autres dons extraordinaires, mais aussi **le gouvernement, l'enseignement** et d'autres dons parfaitement ordinaires.

D'autres passages du Nouveau Testament montrent que ce n'est pas un sujet propre à la communauté de Corinthe. Paul mentionne encore les charismes dans la Lettre aux Romains (12, 6-8) - son épître qui parle le plus de l'Église – ainsi que dans la lettre aux Éphésiens - et Pierre dit, dans sa première épître, : *« Ce que nous avons reçu comme don de la grâce* (charisma)*, mettez-le au service des autres, en bons gérants de la grâce de Dieu qui est si diverse »* (1 P 4,10).

Paul et Pierre parlent ainsi de ***ministères charismatiques***.

Dans les premiers temps de l'Église, cette idée est donc largement répandue : **l'Esprit Saint distribue à chacun des dons, des charismes, en vue de la mission commune et de la croissance de l'Église.**

Cette vision d'une Église où les fidèles se voient confier un service en vertu d'un charisme reçu semble s'être progressivement estompée… même s'il y a encore des ministères charismatiques aux IIe et IIIe siècles. Mais à mesure que se met en place la structure évêque-prêtre-diacre durant cette période, ils disparaissent peu à peu. Dès lors que toute la liturgie est assurée par des clercs, ayant reçu l'imposition des mains, il n'y a plus de ministères charismatiques. Cela ne signifie pas pour autant que les charismes ont disparu de l'Église. D'abord parce que, tout au long de son histoire, elle a été animée par des clercs ayant eux-mêmes reçu des charismes.

D'autre part, les baptisés en ont eux aussi reçu et les ont exercés simplement dans le cadre de leur état de vie. Plus exceptionnellement, certains laïcs reconnus comme saints ont manifesté des charismes extraordinaires.

En revanche, la réflexion sur les charismes est restée largement éclipsée dans l'Église jusqu'à Vatican II. En 1965, lors du Concile, le théologien Francis Sullivan reçoit une mission de l'épiscopat américain. Les évêques constatent que les charismes figurent au programme des discussions mais peinent à en définir le sens. En consultant les dictionnaires de théologie, Sullivan trouve deux interprétations contradictoires. Pour certains, les charismes auraient appartenu au temps de saint Paul avant de disparaître presque entièrement.

Pour d'autres, ils demeurent nombreux et font pleinement partie de la vie ordinaire de l'Église.

- **Comment la question va-t-elle être traitée au Concile ?**

Le sujet a donné lieu à un vif débat au Concile. Deux figures s'affrontent principalement.

D'un côté, le cardinal Ruffini, défenseur d'une vision très cléricale de l'Église. Selon lui, les charismes ont été utiles aux premiers temps du christianisme, lorsque l'Église était encore en formation.

Ils n'ont ensuite plus joué qu'un rôle exceptionnel, notamment dans la vie des saints.

De l'autre côté, on trouve le cardinal belge Suenens, l'une des figures du mouvement réformateur du Concile et futur soutien du Renouveau charismatique. Le cardinal Suenens défend l'idée que **les charismes font pleinement partie de la vie de l'Église.** Comme pasteur, il affirme en constater l'existence chez de nombreux laïcs. Mais comme souvent au Concile, ce débat conduit à un compromis que l'on retrouve dans une formule de la constitution sur l'Église *Lumen gentium* (n° 4) : **« L'Esprit Saint équipe et dirige l'Église grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques. »**

- **Et depuis ?**

Quand on parle de charisme depuis plusieurs décennies, on le réduit souvent aux **charismes extraordinaires** mis en avant par le Renouveau charismatique, ou au **charisme propre** de telle communauté ou tel ordre religieux : par exemple la prédication pour les Dominicains.

Mais ce n'est pas le contexte du Nouveau Testament : saint Paul ne parle jamais de charisme communautaire **mais toujours du charisme de la personne.**

Le dernier grand texte du magistère à avoir traité en profondeur de la place des laïcs dans l'Église, est *Christi fideles laici*, publié en 1988 par Jean-Paul II. Ce document demeure la principale référence sur le sujet depuis Vatican II. Force est de constater alors, que lorsqu'on parle de charisme depuis plusieurs décennies, on le réduit souvent aux charismes extraordinaires mis en avant par le Renouveau charismatique.

- **Comment interpréter ce silence ?**

Ces dernières décennies, l'attention s'est davantage portée sur la régulation des communautés issues du Renouveau charismatique. Il fallait accompagner, encadrer et institutionnaliser ces nouvelles réalités d'Église qui se réclamaient des charismes mais qui ont aussi connu des débordements et, dans certains cas, des dérives. Une forme de tension s'est alors installée. D'un côté, certains mettaient l'accent sur la **dimension charismatique de l'Église**. De l'autre, d'autres redoutaient des **charismes insuffisamment discernés et soulignaient avant tout la dimension institutionnelle et hiérarchique de l'Église.**

Jean-Paul II a pourtant rappelé à plusieurs reprises que **ces deux dimensions sont inséparables**, et même co-essentielles à la nature de l'Église.

- **Qu'est-ce qui a fait resurgir la réflexion sur les charismes et les ministères ?**

Cette réflexion est réapparue dans l'exhortation apostolique *Querida Amazonia* du pape François, publiée en 2020. Ce regain d'intérêt répond à des situations ecclésiales très concrètes : dans des régions comme l'Amazonie, où les prêtres sont très peu nombreux, il faut trouver d'autres moyens pour faire vivre l'Église. À leur manière, nos pays de vieille chrétienté sont confrontés à des interrogations semblables. Ce contexte invite à redécouvrir une intuition ancienne, déjà présente dans le Nouveau Testament et remise en valeur par le concile Vatican II, à savoir que la vie, l'animation voire la gouvernance de l'Église ne reposent pas exclusivement sur les ministres ordonnés.

L'Esprit Saint donne à l'Église les dons dont elle a besoin à un moment donné et dans un contexte donné. C'est pourquoi les charismes sont aujourd'hui remis en lumière par le magistère.

- **Avons-nous tous reçu des charismes ?**

C'est une évidence ! C'est l'enseignement du concile Vatican II : le décret *Apostolicam Actuositatem* (n° 3) affirme que **tous les baptisés reçoivent des charismes et qu'ils ont le droit et le devoir de les exercer, pour le bien de l'Église et du monde. Il ne faut donc pas limiter les ministères charismatiques au seul cadre ecclésial. Un laïc peut aussi exercer ses charismes dans sa vie professionnelle, familiale, au cœur du monde.** L'Église a la responsabilité d'enseigner, de mieux faire connaître ce que sont les charismes dans la tradition chrétienne car cette notion est aujourd'hui méconnue et surtout mal comprise. Elle est aussi le lieu privilégié du discernement. Elle a pour tâche d'aider les baptisés à découvrir les dons qu'ils ont reçus, à les former, à les accompagner.

C'est un enjeu majeur de la pastorale aujourd'hui.